



## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu de la réunion du LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 3 septembre 2020, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, LAVAUD Sonia, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAIN Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

**Membre absent excusé** : ALLAIRE Michelle

**Désignation du secrétaire de séance** : DEVANNE David

\*\*\*\*\*

→ Le procès-verbal de la séance du 10 JUILLET 2020 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **I DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

##### **1. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Non exercice du DPU pour le dossier ci-dessous :

- Dossier reçu le 16 juillet 2020 – Bâti sur terrain d'une superficie de 986 m<sup>2</sup> - Section B n° 1399 – 7 rue de Bel Air appartenant à M. BARRAUD Damien et Mme MIOT Elodie.
- Dossier reçu le 10 août 2020 – Terrain d'une superficie de 1 251 m<sup>2</sup> - Section B n° 2186p – 13 rue Marie Mayne appartenant à M. BROUSSEAU Didier et Mme POIRIER Monique.

Pour information seulement car en zones urbaines et à urbaniser du PLUi (compétence de la Communauté de Communes) :

- Dossier reçu le 3 août 2020 – Terrain d'une superficie de 16 256 m<sup>2</sup> Section A n° 321p et 1 561p – La Menie appartenant à M. BOISSINOT Dominique.

##### **2. Marchés signés**

Commune  
Néant.

#### **II INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

##### **1. Composition de la commission des impôts**

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID). Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite des propositions de commissaires de la part du conseil municipal.

Elle est composée du maire (ou de son adjoint délégué) et de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Les membres seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur proposition du Conseil Municipal qui doit **proposer le double de personnes** que celles qui seront effectivement désignées (soit 12 titulaires et 12 suppléants).

Au vu de cette liste de 24 noms, le directeur des Services Fiscaux désignera les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants **en sus du maire Président** qui composeront définitivement la commission communale pour la durée du mandat municipal en cours.

La liste suivante est proposée :

|           |     |               |              |                          |                       |
|-----------|-----|---------------|--------------|--------------------------|-----------------------|
| Titulaire | M.  | FRUCHET       | Jean-Bernard | Le Puy-Moisson           | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | M.  | GASCHET       | Cédric       | 19, rue des Châtaigniers | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | LOIZEAU-BIRON | Isabelle     | 3, chemin de l'Etang     | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | MIDAVAINÉ     | Anne         | 5, rue des Ancolies      | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | RAMBAUD       | Christine    | La Bretonnière Le Blanc  | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | M.  | VIGNERON      | Jean-Claude  | 10, La Lande             | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | M.  | AUBINEAU      | Christian    | 43bis, rue de Tempyre    | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | M.  | BOISSINOT     | Robin        | La Blaire                | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | M.  | DEVANNE       | David        | Le Petit Monty           | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | LEMOINE       | Marietta     | 38, rue de Tempyre       | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | LERIN         | Sophie       | 2, rue Marie-Mayne       | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Titulaire | Mme | MASSE         | Catherine    | 13, rue de l'Etang       | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | Mme | ALLAIRE       | Michelle     | 5, La Lande              | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | HULIN         | Thomas       | Le Vau Joly              | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | Mme | LAVAUD        | Sonia        | La Rangereuse            | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | MORIN         | Stéphane     | Le Petit Boucher         | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | RAUTUREAU     | Anthony      | 8, impasse du Bocage     | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | BROCHU        | Julien       | 3, impasse des Ilôts     | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | Mme | ONILLON       | Adeline      | 4, place des Murets      | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | RONGEARD      | Mathieu      | 12, rue du Cormier       | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | Mme | RETAILLEAU    | Emmanuelle   | 8, rue des Frênes        | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | GAULT         | Christophe   | 17, rue des Néfliers     | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | M.  | POIRIER       | Jean-Marie   | 6, rue du Chevalet       | 85590 ST MALO DU BOIS |
| Suppléant | Mme | PRAILE        | Martine      | 11, rue des Châtaigniers | 85590 ST MALO DU BOIS |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des 24 candidats à la CCID.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

## **2. Composition de la commission d'appel d'offres**

En application de l'article 22 du code des marchés publics, les communes de – de 3 500 habitants doivent procéder à la constitution de la commission d'appel d'offres, laquelle doit comprendre, **en plus du Maire, président de droit**, 3 membres titulaires et 3. membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Consécutivement au renouvellement du mandat municipal, il convient de désigner les nouveaux membres composant cette commission.

Considérant que l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à la représentation proportionnelle au plus fort et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants, il sera procédé à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les membres de la CAO pour le mandat 2020/2026 comme suit :

**Titulaires :**

Cédric GASCHET  
Stéphane MORIN  
Michelle ALLAIRE

**Suppléants :**

Catherine MASSE  
Christian AUBINEAU  
Marietta LEMOINE

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

**3. Création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Il est créé entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par le Conseil Communautaire, qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Lors de sa réunion en séance publique du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne a décidé de créer entre la Communauté de Communes et ses Communes membres une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), d'en fixer la composition à raison **d'un représentant pour chacune des Communes membres** de la Communauté de Communes, soit onze membres, et d'inviter chaque Conseil Municipal de chacune des Communes membres de la Communauté de Communes à désigner par élection son représentant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Arnaud PRAILE, Maire, représentant de la CLECT pour le mandat 2020 / 2026.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

**III FINANCES**

**1. Crise sanitaire COVID19 – Remise des sommes dues à l'auberge de Poupet**

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 et afin d'apporter une aide financière aux commerces impactés par la crise, il sera proposé au conseil municipal de faire une remise des sommes dues à l'auberge de Poupet au titres des loyers de mars, avril et mai 2020 soit la somme de :  $930.99 \text{ €} * 3 = 2\,792.97 \text{ €}$ .

Le Conseil Municipal, à 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, décide d'accorder une remise de trois mois de loyers à l'auberge de Poupet, soit un montant de 2 792,97 €.

Exprimés : 18          Pour : 16          Contre : 1          Abstentions : 1

## **2. AGRESPO – Demande de subvention exceptionnelle**

L'association "AGRESPO" a pour objet la gérance du restaurant scolaire.

Le bilan financier qui doit être présenté lors de l'assemblée générale de l'association en septembre prochain devrait présenter un solde négatif d'environ 4 500 à 5 000 € (bilan à finaliser). Le chômage partiel, le manque à gagner des recettes des repas lors du confinement, les factures du cabinet comptable expliquent ce déficit aussi important.

De plus la crise sanitaire est toujours d'actualité. Les masques, le gel, les produits augmentent les dépenses. Aussi afin de poursuivre de façon sereine la prochaine année, l'association sollicite auprès de la commune une aide financière exceptionnelle de 5 000 €.

Pour information la dernière subvention communale versée à l'AGRESPO date de 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'AGRESPO.

Exprimés : 18          Pour : 18          Contre : 0          Abstentions : 0

## **IV RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Renouvellement des 3 postes de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine**

Il sera proposé au conseil municipal de renouveler les 3 postes d'agents techniques pour la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine pour la prochaine période scolaire et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Du mardi 1er septembre 2020 au mardi 6 juillet 2021 inclus** : création de trois postes d'adjoints techniques pour les agents en charge de la surveillance de la pause méridienne, à hauteur de 3,70 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la création de trois postes de surveillance de la pause méridienne dans les conditions énoncées ci-dessus.

Exprimés : 18          Pour 18          Contre : 0          Abstentions : 0

## **V QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme du Pays de Mortagne**

Il est proposé de nommer Sonia LAVAUD membres du conseil d'exploitation de la régie de l'office de tourisme du Pays de Mortagne

## **2. Divers**

**Projet décoration de Noël** : appel aux volontaires dans le CM + à faire paraître dans le Trait d'Union. Les décorations seront réalisées dans les anciens ateliers municipaux.

*Saint Malo du Bois,  
Le 11 septembre 2020*



Le Maire,  
Arnaud PRAILE